U.S. Patent and Trademark Office; U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE
Under the Paperwork Reduction Act of 1995, no persons are required to respond to a collection of information unless it contains a valid OMB control number.

DÉCLARATION **DECLARATION**

INVENTEUR(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ADDITIONAL INVENTOR(S) Feuille supplémentaire

Supplemental Sheet Page sur Page

of

Nom du co-inventeur, s'il y a lieu : Name of Additional Joint Inventor, if any:				de a été déposée pour ce as been filed for this unsig	t inventeur sans signature ned inventor
Prénom (et 2 ^e prénom, s'il y a lieu) Given Name (first and middle (if any))	Nom Family Name	Nom Family Name or Surname			
Signature de l'inventeur Inventor's Signature					Date Date
Résidence : Ville Residence: City	État State		Pays Cour		Nationalité Citizenship
Adresse Mailing Address					
Ville City	État State			Zip Code postal	Pays Country
Nom du co-inventeur, s'il y a lieu : Name of Additional Joint Inventor, if any:				de a été déposée pour ce as been filed for this unsig	t inventeur sans signature ned inventor
Prénom (et 2 ^e prénom, s'il y a lieu) Given Name (first and middle (if any))		Nom Family Name	or Su	ırname	
Signature de l'inventeur Inventor's Signature					Date Date
Résidence : Ville Residence: City	État State		Pays Cour		Nationalité Citizenship
Adresse Mailing Address					
Ville City	État State			Code postal Zip	Pays Country
Nom du co-inventeur, s'il y a lieu : Name of Additional Joint Inventor, if any:				de a été déposée pour ce as been filed for this unsig	t inventeur sans signature ned inventor
Prénom (et 2 ^e prénom, s'il y a lieu) Given Name (first and middle (if any))		Nom Family Name or Surname	Э		
Signature de l'inventeur Inventor's Signature					Date Date
Résidence : Ville Residence: City	État State		Pays Cour		Nationalité Citizenship
Adresse Mailing Address					
Ville	État			Code postal	Pays

Cette demande d'informations est requise en vertu de 35 U.S.C. 115 et de 37 CFR 1.63. Ces informations sont obligatoires pour obtenir ou conserver un avantage par le public qui doit déposer (et par le USPTO qui doit traiter) une demande. La confidentialité est maintenue en vertu de 35 U.S.C. 122 et 37 CFR 1.11 et 1.14. Cette demande d'informations prendra approximativement 21 minutes, y compris le rassemblement, la préparation et l'envoi du formulaire de demande rempli à l'USPTO. Le temps dépendra de chaque cas. Tout commentaire sur le temps requis pour remplir ce formulaire et/ou suggestions pour le réduire devra (devront) être envoyé(es) au Chief Information Officer, U.S. Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, P.O. Box 1450, Alexandria, VA 22313-1450. NE PAS ENVOYER D'ARGENT NI DE FORMULAIRES REMPLIS À CETTE ADRESSE. ENVOYER À : Commissioner for Patents, P.O. Box 1450. Alexandria, VA 22313-1450.

This collection of information is required by 35 U.S.C. 115 and 37 CFR 1.63. The information is required to obtain or retain a benefit by the public which is to file (and by the USPTO to process) an application. Confidentiality is governed by 35 U.S.C. 122 and 37 CFR 1.11 and 1.14. This collection is estimated to take 21 minutes to complete, including gathering, preparing, and submitting the completed application form to the USPTO. Time will vary depending upon the individual case. Any comments on the amount of time you require to complete this form and/or suggestions for reducing this burden, should be sent to the Chief Information Officer, U.S. Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, P.O. Box 1450, Alexandria, VA 22313-1450. DO NOT SEND FEES OR COMPLETED FORMS TO THIS ADDRESS. SEND TO: Commissioner for Patents, P.O. Box 1450, Alexandria, VA 22313-1450.

Under the Paperwork Reduction Act of 1995, no persons are required to respond to a collection of information unless it contains a valid OMB control number.

DÉCLARATION – Feuille de données prioritaires supplémentaire DECLARATION – Supplemental Priority Data Sheet

Demandes étrangères : Foreign applications:				
Numéro(s) de demande étrangère précédente Prior Foreign Application Number(s)	Pays Country	Date de dépôt à l'étranger (MM/JJ/AAAA) Foreign Filing Date (MM/DD/YYYY)	Priorité non invoquée Priority Not Claimed	Copie certifiée conforme ci-jointe ? OUI NON Certified Copy Attached? YES NO

Cette demande d'informations est requise en vertu de 35 U.S.C. 115 et de 37 CFR 1.63. Ces informations sont obligatoires pour obtenir ou conserver un avantage par le public qui doit déposer (et par le USPTO qui doit traiter) une demande. La confidentialité est maintenue en vertu de 35 U.S.C. 122 et 37 CFR 1.11 et 1.14. Cette demande d'informations prendra approximativement 21 minutes, y compris le rassemblement, la préparation et l'envoi du formulaire de demande rempli à l'USPTO. Le temps dépendra de chaque cas. Tout commentaire sur le temps requis pour remplir ce formulaire et/ou suggestions pour le réduire devra (devront) être envoyé(es) au Chief Information Officer, U.S. Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, P.O. Box 1450, Alexandria, VA 22313-1450. NE PAS ENVOYER D'ARGENT NI DE FORMULAIRES REMPLIS À CETTE ADRESSE. ENVOYER À: Commissioner for Patents, P.O. Box 1450, Alexandria, VA 22313-1450.

This collection of information is required by 35 U.S.C. 115 and 37 CFR 1.63. The information is required to obtain or retain a benefit by the public which is to file (and by the USPTO to process) an application. Confidentiality is governed by 35 U.S.C. 122 and 37 CFR 1.11 and 1.14. This collection is estimated to take 21 minutes to complete, including gathering, preparing, and submitting the completed application form to the USPTO. Time will vary depending upon the individual case. Any comments on the amount of time you require to complete this form and/or suggestions for reducing this burden, should be sent to the Chief Information Officer, U.S. Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, P.O. Box 1450, Alexandria, VA 22313-1450. DO NOT SEND FEES OR COMPLETED FORMS TO THIS ADDRESS. SEND TO: Commissioner for Patents, P.O. Box 1450, Alexandria, VA 22313-1450.

Déclaration sur la Loi sur la protection de la vie privée

La Loi sur la protection de la vie privée de 1974 (PL 93-579) exige que certaines informations vous soient données en rapport avec votre soumission du formulaire en annexe connexe à une demande de brevet ou à un brevet. En conséquence, conformément aux exigences de la Loi, merci de noter que: (1) l'autorité générale pour la collecte de ces informations est 35 USC 2 (b) (2); (2) il est facultatif de fournir les renseignements demandés; et (3) le but principal dans lequel les information sont utilisées par l'US Patent and Trademark Office (Bureau américain des brevets et des marques de commerce) est de traiter et / ou d'examiner votre soumission connexe à une demande de brevet ou à un brevet. Si vous ne fournissez pas les informations demandées, l'US Patent and Trademark Office peut ne pas être en mesure de traiter et / ou d'examiner votre soumission, ce qui peut entraîner la résiliation de la procédure ou l'abandon de la demande ou la péremption du brevet.

Les informations que vous fournissez dans ce formulaire seront soumises aux utilisations de routine suivantes :

- Les informations dans ce formulaire seront traitées de manière confidentielle dans la mesure autorisée en vertu de la Loi pour la liberté d'information (5 USC 552) et la Loi sur la protection de la vie privée (5 USC 552a). Les dossiers de ce système d'archives peuvent être divulgués au Ministère de la justice afin de déterminer si la divulgation de ces dossiers est requise par la Loi pour la liberté d'information.
- Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, dans le cadre de la présentation de preuves devant un tribunal, un magistrat, ou un tribunal administratif, y compris des divulgations à l'avocat de la partie adverse dans le cadre des négociations de règlement.
- 3. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à un membre du Congrès soumettant une demande relative à un individu, à qui se rapporte le dossier, lorsque l'individu a demandé l'aide du Membre à l'égard de l'objet du dossier.
- 4. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à un entrepreneur de l'Agence ayant besoin des informations afin d'exécuter un contrat. Les bénéficiaires d'informations seront tenus de se conformer aux exigences de la Loi sur la protection de la vie privée de 1974, tel que modifiée, conformément à 5 USC 552a (m).
- 5. Un dossier relatif à une demande internationale déposée en vertu du Traité de coopération sur les brevets dans ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, au Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, en vertu du Traité de coopération sur les brevets.
- 6. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à une autre agence fédérale à des fins d'examen de la Sécurité nationale (35 USC 181) et à des fins d'examen en vertu de la Loi sur l'énergie atomique (42 USC 218 (c)).
- 7. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à l'Administrateur, Services généraux, ou à son / sa représentant (e), au cours d'une inspection des archives menée par le GSA dans le cadre de la responsabilité de cette agence de recommander des améliorations au niveau des pratiques et des programmes de gestion d'archives, sous l'autorité de l'article 44 USC 2904 et 2906. Une telle divulgation sera faite conformément aux règlements GSA régissant l'inspection des archives à cet effet, et toute autre directive pertinente (c'est à dire GSA ou le Commerce). Une telle divulgation ne sera pas utilisée pour prendre des décisions concernant des individus.
- 8. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, au public après soit la publication de la demande en vertu de 35 USC 122 (b) soit la délivrance d'un brevet en vertu de 35 USC 151. En outre, un dossier peut être divulgué, sous réserve des limites de 37 CFR 1.14, en tant qu'utilisation de routine, au public si le dossier a été déposé dans une demande qui a été abandonnée ou dans laquelle la procédure a été résiliée et laquelle demande est référencée soit par une demande publiée, par une demande ouverte à l'inspection publique, ou par un brevet délivré.
- 9. Un dossier de ce système d'archives peut être divulgué, en tant qu'utilisation de routine, à une agence de maintien de l'ordre au niveau fédéral, étatique, ou local, si l'USPTO prend connaissance d'une violation réelle ou éventuelle de la loi ou la réglementation.